



Arnaque d'un serrurier après que j'ai cassé ma serrure

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai cassé hier soir la clé dans ma serrure; j'ai appelé un serrurier sur un prospectus et 40 mn plus tard un serrurier est arrivé. Il a démonté le cylindre de la serrure, ouvert la porte et proposé de repasser le lendemain pour poser une nouvelle serrure sans me laisser aucun papier et sans que je paye. Il est revenu vers midi a effectué les travaux (changement de serrure, rabotage..), AVANT de me faire signer différents papiers , à savoir une facturation pour les travaux du jour (environ 1300 euros), une facturation pour l'intervention de cette nuit, et un DEVIS, sur lequel il m'a demandé d'aposer la mention "bon pour execution immédiate des travaux". J'ai donc bien signé le devis mais après les travaux. J'ai réglé le montant total (environ 1700 euros). Le serrurier voulait que je règle par CB de préférence séparément les deux interventions et était réticent pour le paiement par chèque. Le premier montant (1300 euros) était trop important pour la CB, il l'a donc divisé (900 e par CB et 400 par chèque). Et j'ai ensuite réglé l'intervention de nuit par chèque (environ 400). L'homme m'a demandé de ne pas remplir l'ordre, en disant que ce serait fait par machine au siège de son entreprise. J'ai refusé et il m'a demandé d'inscrire LCF comme ordre (Le nom de l'entreprise étant "Les Compagnons de France").

Je suis bien conscient d'avoir été victime d'une arnaque et je voulais savoir si il y avait un recours possible (porter plainte pour abus de confiance? faire opposition sur les deux chèques dont je pense qu'il voulait les encaisser à son nom?)

Je précise également que les factures et les devis sont très dures à déchiffrer, que je ne comprend pas la correspondance entre les tarifs unitaires affichés et le détail de la facture, et que la serrure posée m'est facturée 842 euros alors que son prix public est de 400 environ. Merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je suis bien conscient d'avoir été victime d'une arnaque et je voulais savoir si il y avait un recours possible (porter plainte pour abus de confiance? faire opposition sur les deux chèques dont je pense qu'il voulait les encaisser à son nom?)

Je précise également que les factures et les devis sont très dures à déchiffrer, que je ne comprend pas la correspondance entre les tarifs unitaires affichés et le détail de la facture, et que la serrure posée m'est facturée 842 euros alors que son prix public est de 400 environ.

Bine que je comprenne votre colère relativement au prix vous ne pouvez tenter aucune action. Il n'y a ni escroquerie, ni abus de confiance.

Vous avez donné votre accord pour la réalisation des travaux. Le fait que vous ailliez signé le devis après la réalisation des travaux n'a aucune incidence et de plus il va être très difficile de prouver que a signature a eu lieu avant ou après la réalisation. Quant aux chèques: quand bien même le serrurier voulait les encaisser pour son compte ce n'est pas votre problème mais sa responsabilité. Par ailleurs étant donné que vous avez mis l'ordre cela ne pourra pas arriver.

Le prix de la serrure: il est bien évident qu'il ne peut être égal à celui que vous trouver sur le marché puisque l'artisan prend une marge.

Il est vrai que les prix pratiqués par les serruriers lors des interventions d'urgence sont bien exorbitants mais malheureusement hormis refuser toute intervention l'on n' peut rien faire.

Cordialement